

Loi de protection fédérale contre les infections (Bundesinfektionsschutzgesetz)

Chers parents,

à partir du lundi 26 avril 2021, la loi de protection fédérale contre les infections (Bundesinfektionsschutzgesetz) entre en vigueur. Les informations importantes sont résumées ci-dessous:

Tests obligatoires pour tous les enseignants et professeurs

- Les tests ne sont **plus facultatifs** mais **obligatoires** pour tous.
- **Il n'est pas possible de s'affranchir** des autotests pour des raisons de santé.
- Les autotests ont lieu **deux jours fixes par semaine** sous la surveillance du personnel enseignant
- L'école **n'exige plus d'autorisation parentale**
- **Quand un enfant vient à l'école**, il participe **automatiquement** au test réalisé en classe
- Alternative:
Vous pouvez faire **tester gratuitement votre enfant deux fois par semaine dans un centre de test** (Marktplatz, alter Messplatz, Jugendstilfesthalle, neuer Messplatz) et transmettre un certificat (de moins de 24 heures)
- Les enfants qui ne prennent pas part au test ou qui ne peuvent fournir de certificat n'ont pas le droit de venir à l'école / devront être récupérés.
- Les enfants qui ne prennent pas part au test ou qui ne peuvent fournir d'attestation recevront une fois par semaine des feuilles de travail et du matériel pour travailler de manière **autonome** à la maison. (Pour ces enfants il n'y aura pas d'enseignement à distance)
- Premier jour des autotests pour **tous les enfants: lundi 26.04.2021**

Enseignement en demi-groupe (Wechselunterricht)

- Le „Wechselunterricht“- enseignement en demi- groupe sera poursuivi de la manière actuelle au moins jusqu'au 6 juin 2021.
- L'enseignement en demi- groupe sera maintenu après le 6 juin si le taux d'incidence à Landau se situe au-dessus de 100 pendant trois jours.

Chers parents,

nous pouvons comprendre vos interrogations liées aux tests obligatoires dans les écoles. En même temps, nous voudrions vous assurer que ces tests ne sont ni douloureux ni désagréables. Contrairement aux tests réalisés dans les centres de tests, l'écouvillon est introduit dans la narine à deux centimètres de profondeur.

Si le test d'un enfant est positif, le professeur accompagne l'enfant dans une autre salle et reste avec lui jusqu'à ce qu'il soit récupéré. Étant donné que ces tests font partie depuis deux semaines du quotidien de la classe, la majorité des enfants connaissent et sont déjà familiarisés avec cette situation.

Nous saluons la décision commune prise par le gouvernement et pensons que les tests sont une partie des solutions pour endiguer la pandémie.

Lors d'une réunion commune avec le personnel enseignant et les représentants de parents, nous avons décidé de mettre en oeuvre **la décision commune du gouvernement de tester les enfants à l'école** ou dans les **centres de test**. Après avoir évoqué toutes les autres éventualités, nous avons pris la décision en majorité que **les autotests à la maison ne seront pas une alternative possible**.

Il est important pour nous que vous compreniez bien que **votre enfant participera automatiquement aux tests à l'école** si il ne présente pas de **certificat d'un centre de test**. Si un enfant refuse un autotest rapide, il devra être immédiatement récupéré.

Si vous avez des questions, vous pouvez prendre contact avec moi ou avec les représentants de parents. Si vous le souhaitez, je peux également proposer une réunion en ligne la semaine prochaine.

Je vous souhaite un très bon week-end.

Restez en bonne santé.

Cordialement,

Nadja Jakobs